

La difficile entrée dans l'âge démocratique : la Deuxième République et le Second Empire

En quoi la Deuxième République et le Second Empire marquent-ils une étape vers la mise en place de la démocratie en France ?

II. Le Second Empire, un régime autoritaire (1852-1870)

a) La mise en place du régime

Louis-Napoléon Bonaparte fomenta un coup d'État, le 2 décembre 1851 pour faire face au refus de l'Assemblée de lui accorder le droit de briguer un second mandat et afin de restaurer le suffrage universel (interdit par la Deuxième République).

En un an, il réorganisa les pouvoirs et promulgué une nouvelle constitution, dont il est la clé de voûte. Elle est approuvée par le peuple français lors d'un plébiscite. Ainsi, le 2 décembre 1852, Napoléon III peut proclamer le Second Empire, un régime qui se veut à la fois fort et reposant sur l'assentiment du peuple. Il est pensé comme une restauration du Premier Empire de son oncle, Napoléon Ier, dont les lois et réformes (Code civil...) ont été le socle de tous les régimes postérieurs.

b) Un régime autoritaire

La constitution accorde à l'empereur tous les pouvoirs : initiative des lois, nomination de la plupart des parlementaires... Elle s'accompagne de mesures de restriction des libertés (de la presse notamment) et d'encadrement des élections par le biais des candidatures officielles. Ainsi, l'opposition au régime est très limitée dans les années 1850.

Comme son oncle, Napoléon III entend fonder une relation directe avec les Français par le biais de tournées en province et par l'usage du plébiscite : ils sont le socle de sa légitimité. Ce caractère autoritaire est renforcé après l'attentat d'Orsini contre le couple impérial (1858).

Napoléon III veut, en outre, inscrire son régime dans la durée : son mariage avec l'Espagnole Eugénie de Montijo en 1853 et la naissance du prince impérial en 1856 établissent une dynastie. La politique étrangère de l'empereur, d'abord victorieuse, lui permet de s'imposer.

c) Vers un régime libéral

À partir de 1859, l'empire commence à se libéraliser : alors que l'opposition, surtout républicaine, se renforce, autour d'Adolphe Thiers qui plaide pour l'instauration des cinq « libertés nécessaires » (1864), Napoléon III amnistie certains de ses opposants (1860), autorise les coalitions (vers le droit de grève en 1864) ou libéralise la presse (1868).

À partir de 1869, un régime semi-parlementaire voit le jour : forte de son renforcement au Corps législatif d'élections en élections (un quart des députés en 1869), une partie de l'opposition pousse l'empereur à appeler Émile Ollivier à la tête du gouvernement (1870). Il instaure un régime parlementaire, où les ministres sont responsables devant les Chambres et où le Corps législatif peut disposer de l'initiative des lois. Cette réforme constitutionnelle est acceptée par le plébiscite du 8 mai 1870 : l'empereur a « retrouvé [s]on chiffre » ! Quatre mois plus tard, le régime s'effondre : la défaite de Sedan face à la Prusse (septembre 1870) et la reddition de l'empereur permet aux républicains de renverser le régime.